Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260615-20260610_23-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2026

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Distanciel :** **Votants :**	 **11** **10** **0** **11**	L'an deux mil vingt-six, le dix juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence de Ronan RIOU, Maire.

Présents	Ronan RIOU, Maire Jean-Yves GOVEN 1er adjoint, Laure GUDÉA-BOSMAN 2ème adjointe, Michel BOUÉTARD, Véronique LAUNAY, Sabrina CHOQUET, Morgane QUELVENNEC, Yasmina BOULIL, Irwin LE BIHAN, Yann GOVEN les conseillers municipaux
Absents	Christophe PANNETIER 3ème adjoint
Procurations	Christophe PANNETIER à Ronan RIOU
Secrétaire :	Jean-Yves GOVEN
Convocation :	5 juin 2026

20260610_23	Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Vu l'article 442-5 du code de l'éducation

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les demandes de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Notre Dame de Montfort-sur-Meu et de Saint-Gildas de Monterfil pour l'année 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre du principe de parité des dépenses de fonctionnement des écoles les communes sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, avec 10 voix POUR et 1 abstention :

- De participer, chaque année, aux frais de fonctionnement des écoles privées fréquentées par des enfants résidant dans la commune, à hauteur du coût moyen départemental (par an et par enfant).

A Saint-Péran le 12 juin 2026
Ronan RIOU, Maire

